

10 mar 2017 -17:46

Conseil des ministres du 10 mars 2017

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 10 mars 2017, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

10 mar 2017 -17:46

Appartient à Conseil des ministres du 10 mars 2017

Circulaire relative à l'acquisition de véhicules de personnes destinés aux services fédéraux

Sur proposition du ministre de la Fonction publique Steven Vandeput, le Conseil des ministres a approuvé un projet de circulaire concernant l'acquisition de véhicules de personnes destinés aux services de la fonction publique fédérale (loi du 22 juillet 1993).

Depuis la publication de la circulaire actuelle, la gamme de véhicules disponibles avec une technologie de moteur écologique s'est considérablement étendue.

Le projet de circulaire vise à écologiser le parc automobile des services fédéraux en créant un cadre moderne et durable pour l'acquisition de véhicules de personnes. Un nouveau mode d'attribution est proposé, qui résulte des bonnes pratiques du réseau de concertation fédéral et FOR-CMS (le service d'achat central des autorités fédérales). L'écoscore et le *total cost of ownership* feront désormais partie des critères d'attribution. Concrètement, le parc automobile des services fédéraux doit répondre avec au moins 20 véhicules à un double objectif :

- au moins 5% des véhicules nouvellement acquis ou leasés sont de type électrique, hybride ou CNG
- au moins 10% de tous les véhicules nouvellement acquis ou leasés ont un écoscore supérieur à 75

Ces pourcentages sont augmentés de 5% chaque année.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>

10 mar 2017 -17:46

Appartient à Conseil des ministres du 10 mars 2017

Marché public pour le SPF Finances : services de gardiennage du bâtiment "North Galaxy"

Sur proposition du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'une procédure de marché public pour des services de gardiennage du SPF Finances au "North Galaxy" à Bruxelles.

Le marché, qui vise à augmenter la présence visuelle des agents de gardiennage au niveau des deux entrées du bâtiment, sera passé via un appel d'offres ouvert avec publicité européenne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale
rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 00
<http://www.vanovertveldt.belgium.be>

10 mar 2017 -17:46

Appartient à [Conseil des ministres du 10 mars 2017](#)

Programme de recherche scientifique et technologique de la Défense 2017

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a approuvé les nouvelles études du programme de recherche scientifique et technologique de la Défense pour l'exercice 2017.

La Défense organise un programme pluriannuel de recherche scientifique et technologique qui se base sur des objectifs stratégiques et se développe le long d'un nombre limité d'axes de recherche dans le domaine de la défense et la sécurité. Le programme de recherche comporte un total de 73 études et sera réalisé dans différents centres de recherche de la Défense (Ecole royale militaire, laboratoires de la Défense...) et au sein du Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire, en synergie avec les institutions universitaires belges et étrangères.

Les besoins en matière de recherche scientifique et technologique s'inscrivent dans le cadre de l'un des trois objectifs stratégiques suivants :

- optimisation de l'enseignement académique de l'Ecole royale militaire, université fédérale, et maintien de son accréditation
- support au niveau opérationnel
- aide à la décision

Toutes les études du programme de recherche 2017 s'inscrivent dans le cadre des objectifs stratégiques prioritaires :

- Les nouveaux projets de recherche 2017 ont fait l'objet d'une sélection objective basée sur leur mérite scientifique et leur opportunité. Au total, onze nouveaux projets ont été sélectionnés.
- Les études en cours sont évaluées annuellement et, si nécessaire, font l'objet d'une réorientation ou sont arrêtées. Au total, 55 études en cours ont été confirmées pour 2017.
- Sept nouvelles études internes à l'IRSD (Centre d'études de sécurité et défense) sont planifiées.

Pour réaliser les recherches, la Défense recourt à 32 attachés contractuels recrutés via Selor. Pour l'exécution des nouvelles études, deux chercheurs supplémentaires sont engagés. Des professeurs, des chargés de cours et des répétiteurs de l'Ecole royale militaire, des officiers et des officiers médecins contribuent également au programme, soit comme directeur d'une étude, soit comme chercheur.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique

Rue Lambermont 8

1000 Bruxelles

Belgique

<http://www.vandeput.belgium.be>

10 mar 2017 -18:00

Appartient à [Conseil des ministres du 10 mars 2017](#)

Accord de coopération sur le partage des objectifs belges en matière de climat et d'énergie

Sur proposition de la ministre de l'Environnement Marie Christine Marghem, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de coopération entre l'Etat fédéral et les trois régions relatif au partage des objectifs belges en matière de climat et d'énergie pour la période 2013-2020.

En 2008, le Conseil européen et le Parlement européen ont adopté un accord sur un paquet Climat-Energie pour la période 2013-2020. Ce paquet contient un ensemble de mesures législatives, qui implémentent les objectifs européens en matière d'énergie et climat pour 2020 :

- une réduction d'au moins 20% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990
- une augmentation d'au moins 20% de la part d'énergie produite à partir de sources renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie (pour le secteur des transports, il y a un objectif spécifique d'au moins 10% de la part d'énergie produite à partir de sources renouvelables dans la consommation finale d'énergie)
- une réduction de la consommation finale d'énergie d'au moins 20% par rapport au niveau attendu d'ici 2020 à politique inchangée

En 2015, les ministres compétents pour le climat et l'énergie des différentes autorités belges ont conclu un accord sur la répartition des efforts à fournir par la Belgique et sur le partage des revenus de la mise aux enchères des quotas d'émission alloués à la Belgique pour la période 2013-2020.

L'accord de coopération a été approuvé par le Comité de concertation et la Commission nationale climat. Le Conseil des ministres approuve aujourd'hui l'avant-projet de loi portant assentiment à cet accord de coopération. L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de coopération du 20 janvier 2017 entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif au partage des objectifs belges climat et énergie pour la période 2013-2020

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Marie Christine Marghem, ministre de l'Energie, de
l'Environnement et du Développement durable
Avenue de la Toison d'Or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke
Porte-parole
+32 475 44 34 26
bernard.vanhecke@marghem.fed.be

10 mar 2017 -17:46

Appartient à Conseil des ministres du 10 mars 2017

Régie des bâtiments : adaptation du programme des besoins du projet de nouvelle construction pour les services judiciaires d'Asse

Sur proposition du ministre chargé de la Régie des bâtiments Jan Jambon, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le programme des besoins du projet de nouvelle construction pour les services judiciaires d'Asse comprenant l'intégration d'un espace d'archives et d'un abri à vélos.

Le projet de nouvelle construction qui centralise le Parquet de Hal-Vilvorde, la Justice de paix du canton d'Asse et le SPF Finances à la gare d'Asse, a été approuvé antérieurement. Un espace supplémentaire de 440m² est maintenant prévu pour les archives vivantes ainsi qu'un espace pour un abri d'une capacité de 44 vélos.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

10 mar 2017 -17:46

Appartient à [Conseil des ministres du 10 mars 2017](#)

Détermination des dimensions maximales pour les véhicules automobiles

Sur proposition du ministre de la Mobilité François Bellot, le Conseil des ministres a approuvé l'inscription à l'ordre du jour du prochain Comité de concertation d'un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal concernant le règlement sur les conditions techniques auxquelles doivent répondre les véhicules automobiles.

Ce projet d'arrêté royal vise à transposer en droit belge la directive européenne* sur les dimensions autorisées pour les véhicules automobiles.

Le projet précise la largeur, la longueur et la hauteur maximales autorisées des différents types de véhicules.

Le projet fixe par ailleurs des sanctions relatives aux dimensions. Le tableau actuel prévoit en effet les sanctions pour les masses et dimensions sans distinguer celles-ci. Etant donné que les régions sont désormais compétentes pour les masses et le dépassement des dimensions suite au chargement, une quatrième colonne supplémentaire a été insérée afin de prévoir les sanctions relatives aux dimensions maximales suite aux modifications apportées au véhicule.

Le règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique est également modifié.

*Directive 2015/719 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2015 modifiant la directive 96/53/CE du Conseil fixant, pour certains véhicules routiers circulant dans la Communauté, les dimensions maximales autorisées en trafic national et international et les poids maximaux autorisés en trafic international

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 15 mars 1968 portant règlement général sur les conditions techniques auxquelles doivent répondre les véhicules automobiles et leurs remorques, leurs éléments ainsi que les accessoires de sécurité, l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique et l'arrêté royal du 19 juillet 2000 relatif à la perception et à la consignation d'une somme lors de la constatation de certaines infractions en matière de transport par route

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de skeyes et
de la Société nationale des chemins de fer belges
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 00
<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot
Porte-parole
+32 471 44 92 49
melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen
Porte-parole
+32 472 78 89 17
jasper.pillen@bellot.fed.be

10 mar 2017 -17:46

Appartient à Conseil des ministres du 10 mars 2017

Marché public pour la fourniture de services de téléphonie et vidéophonie au sein des établissements pénitentiaires

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a autorisé le lancement d'une procédure de marché public pour la fourniture, la mise en service, la maintenance et le support de services de téléphonie, y compris de vidéophonie, au sein des établissements pénitentiaires.

Ce marché pluriannuel de six à neuf ans concerne les services de téléphonie destinés aux détenus incarcérés dans les établissements pénitentiaires belges, et plus particulièrement :

- le placement d'un téléphone dans chaque cellule, ce qui permet de réduire fortement le nombre de mouvements, avec une incidence positive pour la sécurité pénitentiaire
- la possibilité pour les détenus de passer davantage d'appels téléphoniques privés à tout moment de la journée, ce qui octroie une plus grande flexibilité aux détenus
- l'implémentation des techniques les plus récentes en matière de sécurisation et d'administration, dans le cadre desquelles le système offrira également la possibilité de vidéoconférence
- des tarifs de téléphonie plus proches des tarifs généraux actuels

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Koen Geens, ministre de la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique

10 mar 2017 -17:46

Appartient à Conseil des ministres du 10 mars 2017

Attribution de l'audit financier de B-FAST

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'attribution de l'audit financier de B-FAST.

Suite à la décision du Conseil des ministres du 15 mai 2015 d'évaluer le fonctionnement de B-FAST, le Conseil de coordination de B-FAST a été mandaté pour réaliser un audit financier relatif aux coûts que représente B-FAST au sein des différents départements concernés, à savoir l'Intérieur, la Santé, la Défense, la Coopération et les Affaires étrangères.

Le Conseil des ministres approuve la décision du Conseil de coordination d'attribuer l'audit financier de B-FAST de manière complémentaire à l'Inspection des Finances et au Service fédéral d'audit interne.

B-FAST (Belgian First Aid and Support Team) est la structure d'intervention rapide en charge de l'organisation de l'aide d'urgence en cas de catastrophes à l'étranger.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>

10 mar 2017 -17:46

Appartient à Conseil des ministres du 10 mars 2017

Marché public dans le cadre du Fonds européen d'aide aux plus démunis

Sur proposition du ministre de l'Intégration sociale Willy Borsus, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'une procédure de marché public pour l'achat de denrées alimentaires en 2017, dans le cadre de la mise en œuvre du programme opérationnel et la garantie de l'aide alimentaire européenne.

Le programme d'aide alimentaire européen a été remplacé en 2013 par le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD), géré par le SPP Intégration sociale pendant la période de programmation 2014-2020. Dans le cadre de ce programme, la Belgique dispose de 73.821.504 euros pour la période 2014-2020 et doit fournir en outre un cofinancement d'au moins 15%.

Les denrées alimentaires achetées sont réparties entre quelques 780 CPAS et organisations partenaires belges reconnues, chargées de leur distribution gratuite aux plus démunis.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Willy Borsus, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale
Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1
1060 Bruxelles
Belgique
<http://www.borsus.belgium.be>

10 mar 2017 -17:46

Appartient à Conseil des ministres du 10 mars 2017

Marchés publics dans le cadre du projet "Crossborder" du SPF Justice

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'attribution de plusieurs marchés publics dans le cadre du projet "Crossborder" du SPF Justice concernant la gestion de la perception des amendes routières.

Le projet "Crossborder" vise principalement à améliorer le système actuel de gestion de la perception des amendes routières nationales et à mettre en place un système pour les amendes routières internationales.

Le nouveau système de gestion de la perception des amendes fonctionnera de la manière suivante :

- la police constatera l'infraction et transmettra les données au SPF Justice par voie électronique via le système de gestion des dossiers des parquets de police (MaCH)
- le système MaCH ordonnera l'impression et l'envoi d'un courrier envoyé au nom de la police avec une copie du procès-verbal, la lettre de perception immédiate et une lettre informative sur la procédure de perception des amendes routières
- le système MaCH réconciliera automatiquement les paiements. En cas de non-paiement ou de paiement erroné, le parquet demandera à bpost via MaCH d'imprimer et d'expédier un rappel puis, le cas échéant, une proposition de transaction et un ordre de paiement
- le contrevenant pourra payer son amende via un site internet et y effectuer une contestation

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Koen Geens, ministre de la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique